

Ministry of Education
Transfer Payments and
Financial Reporting Branch

21st Floor, Mowat Block
900 Bay Street
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél.: (416) 325-2034
Fax: (416) 325-2007
Email: Wayne.Burtnyk@edu.gov.on.ca

Ministère de l'Éducation
Direction des paiements de transfert
et des rapports financiers

21^e étage, édifice Mowat
900, rue Bay
Toronto, Ontario M7A 1L2
Tél. : (416) 325-2034
Téléc. : (416) 325-2007
Courriel: Wayne.Burtnyk@edu.gov.on.ca



Ontario

2005: SB7

NOTE DE SERVICE

DESTINATAIRES : Surintendantes des affaires

EXPÉDITEUR : Wayne Burtnyk
Directeur
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

DATE : Le 10 mai 2005

OBJET : Projet relatif au périmètre comptable - évaluation des immobilisations

Dans la note de service 2005:B1, en date du 25 janvier 2005, le ministère de l'Éducation avisait les conseils scolaires qu'il leur allouerait, de même qu'aux administrations scolaires, 8,85 M\$ répartis sur trois ans afin de soutenir la mise en œuvre des procédures et méthodes nécessaires à la production de l'information requise en vue de la consolidation du périmètre comptable de la province.

La présente vise à obtenir les premières données nécessaires pour l'évaluation des terrains et immeubles détenus par votre conseil. Le Ministère ne prendra pas en considération le mobilier, l'équipement et les autres immobilisations pour l'instant.

Méthode d'évaluation

Conformément à la méthode d'évaluation adoptée, différents niveaux d'information seront demandés selon l'âge ou la date d'acquisition de vos terrains et immeubles. Le Ministère utilisera une méthode d'évaluation stratifiée, fondée sur les éléments suivants :

1. Le coût historique des immeubles et terrains acquis depuis le début de l'année 1998.
2. Le coût historique, le cas échéant, pour les terrains et immeubles acquis avant 1998 (ces documents pourraient relever des programmes de subvention d'immobilisations ou d'autres sources).
3. L'estimation du coût des terrains et des coûts de construction, d'après un évaluateur, pour les immeubles originaux construits en 1965 ou après lorsque les coûts historiques ne sont pas disponibles.
4. La valeur nominale des terrains achetés avant 1965 et une estimation des coûts de construction pour les immeubles construits avant 1965.

Vous trouverez sur le site extranet du Ministère un document d'information expliquant plus en détails la méthode d'évaluation et nous vous encourageons de le lire en détail.

Première vérification de l'inventaire

Le Ministère doit dans un premier temps dresser l'inventaire des terrains et immeubles appartenant aux conseils scolaires ou pour lesquels les conseils ont conclu un contrat de location-acquisition. De plus, étant donné le peu de temps dont nous disposons pour réaliser ce projet, il serait important de commencer à identifier les propriétés qui devront vraisemblablement faire l'objet d'une évaluation professionnelle, c'est-à-dire les terrains et immeubles acquis depuis 1965 dont vous ne connaissez pas les coûts originaux.

Vous trouverez ci-joint une liste des terrains et des immeubles — écoles ou autres — qui sont couramment recensés dans le Système d'inventaire des installations scolaires pour votre conseil.

Vous êtes demandés de commencer à en prendre connaissance et de s'assurer que cette liste inclut :

- Tous les immeubles que votre conseil possède ou loue;
- Tous les terrains que votre conseil possède ou loue;
- La date d'acquisition de chacun de ces biens;
- Une indication des données historiques disponibles ou vraisemblablement disponibles.

Je vous prierais de bien vouloir vérifier l'exactitude de cette liste, d'ajouter les biens manquants, de préciser la date d'acquisition de tous les immeubles et terrains listés et d'indiquer si, oui ou non, vous croyez être en mesure de fournir des données historiques sur leurs coûts. Le Ministère espère recevoir confirmation de votre inventaire d'ici le 31 mai 2005.

Vous trouverez à l'annexe A des directives, définitions et explications supplémentaires sur les biens à inclure dans votre inventaire.

Le Ministère vous demandera plus tard de fournir les coûts historiques qui vous sont connus ainsi que des renseignements complémentaires seront requis pour les biens à faire évaluer. Pour ces derniers, il faudra, entre autres détails, une description plus précise de vos terrains et immeubles.

Si vous avez des questions concernant l'information à fournir, prière de communiquer avec Doreen Lamarche au (613) 225-9210 (poste 113), ou par courriel, à Doreen.lamarche@edu.gov.on.ca ou Charles Brousseau au (416) 325-8585, ou par courriel, à Charles.brousseau@edu.gov.on.ca.



Wayne Burtnyk
Directeur
Direction des paiements de transfert et des rapports financiers

c.c. Directeurs de l'Éducation

p. j.